



JEUDI 18 JUILLET

PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE

→ DÉPART À 12H06 DE L'HIPPODROME
→ ARRIVÉE À 13H08 AU CHÂTEAU

PARCOURS :

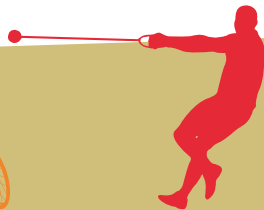
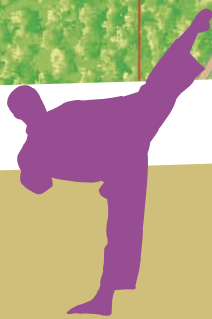
hippodrome, route des Aigles,
rond-point de Sylvie,
avenue du Maréchal Joffre,
rue de Paris, rue du Connétable,
avenue du Bouteiller, chemin
des Officiers, hémicycle du duc
d'Aumale, rue du Connétable,
Château.



Ville de
Chantilly
Ville d'Art et d'Histoire



20
TERRE
DE JEUX
24





1

Parcours
Hippodrome, route des Aigles, rond-point de Sylvie, avenue du Maréchal Joffre, rue de Paris, rue du Connétable, avenue du Bouteiller, chemin des Officiers, hémicycle du duc d'Aumale, rue du Connétable, Château

2

Stationnement
Pour les riverains des rues concernées par le passage de la flamme : parking gratuit de 1500 places à disposition sur la Petite Pelouse à partir du mardi 16 juillet, 20h jusqu'au jeudi 18 juillet, fin de l'évènement

3

Village de la Fête du sport

Restrictions
Détail des restrictions de circulation et de stationnement au dos →



Passage de la flamme olympique

Judi 18 juillet

départ 12h06 Hippodrome

arrivée 13h08 Château

STATIONNEMENT

Le stationnement des véhicules sera gênant et interdit du mercredi 17 juillet 2024 à partir de 17h au jeudi 18 juillet 2024, fin de l'événement dans les voies :

- avenue du Bouteiller (entre la rue du Connétable et l'école Paul Cézanne)
- avenue du Maréchal Joffre
- rue du Connétable
- place de l'Abbé Charpentier
- hémicycle du duc d'Aumale
- petite place Omer Vallon

Pour les riverains des rues concernées par le passage de la flamme : parking gratuit de 1500 places à disposition sur la Petite Pelouse à partir du mardi 16 juillet, 20h jusqu'au jeudi 18 juillet, fin de l'événement

CIRCULATION

La circulation des véhicules sera interdite le jeudi 18 juillet 2024 à partir de 11h30 jusqu'à la fin de l'événement dans les voies :

- avenue du Général Leclerc (entre intersection avenue de Bourbon et rond-point de Sylvie),
- rue des Otages
- rue de l'Embarcadère (entre avenue Joffre et avenue de Berteux)
- rue Saint-Laurent (entre avenue du Maréchal Joffre et intersection rue de Salverte)
- rue de Gouvieux (entre avenue du Maréchal Joffre et intersection rue de l'Hôpital)
- accès place Omer Vallon
- rue de Paris
- rue de Creil
- villa des Cascades
- avenue de Condé
- avenue du Bouteiller (entre rue des Cascades et rue du Connétable)
- RD924A (entre la porte Saint-Denis et le carrefour des Lions)
- route de Senlis
- avenue de la Plaine des Aigles
- avenue du Maréchal Joffre
- rue du Connétable
- boulevard de la Libération

Une déviation adaptée sera mise en place par le Département de l'Oise